

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 11 janvier 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Marie-Claude Gagnon
 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : Madame la directrice générale et secrétaire-
 trésorière Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009;
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 décembre 2009;
5. Dépôt de la liste des comptes de décembre 2009;
6. Période de questions;
7. Correspondance et informations :
 - Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec – appui des démarches entreprises par la FTVCAQ en lien avec l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661,
8. Demandes de commandites ou d'aide financière :
 - Association du Hockey mineur des Escoumins – aide aux frais d'inscription pour 2009-2010,
 - Club Plein Air le Morillon – aide à l'entretien du réseau des sentiers de ski de randonnée,
9. Renouvellement du contrat de location du photocopieur;

10. CAUREQ – financement du service 9-1-1;

11. Varia :

12. Période de questions;

13. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-01-0570 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu avec la modification suivante :

- Au point « Correspondance et informations », ajout du point « Projet FEEES »,

et que l'item « VARIA » reste ouvert.

10-01-0571 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 14 décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 soit adopté dans sa forme et teneur.

10-01-0572 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 décembre 2009 soit adopté dans sa forme et teneur.

10-01-0573 Dépôt de la liste des comptes de décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt de la liste des comptes telle que présentée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT de décembre 2009

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 131 293.79 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2009-12		
Acklands grainger	Équipement service incendie, crédit (5)	24 364.09 \$
Aréo-Feu	Équipement service incendie	483.11 \$
Atelier Brisson Gagné inc.	Entretien zambonie	14.64 \$
Bavac	Contribution financière des constats d'infraction	70.00 \$
Bell Canada	Internet édifice municipal et bibliothèque décembre (2)	180.21 \$
Boivin et gauvin inc.	Équipement service incendie	196.75 \$
Charles Lessard	Déplacement formation (2)	74.88 \$
Club Lions Escoumins-Bergeronnes	Publicité	50.00 \$
Cordonnerie Haute Côte Nord	Réaménagement patinoire	300.00 \$
Daniel Arbour & Associés (DAA) inc.	Projet Pointe à John, service technique plan urbanisme (2)	10 328.07 \$
Desjardins sécurité financière	Cotisation assurance collective	1 408.29 \$
Dessau	Projet recherche eau souterraine (2)	27 428.63 \$
Exova	Test d'eau	348.78 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de messagerie test d'eau	23.99 \$
Frédéric Gilbert	Déplacement formation	37.44 \$
G.L.M.R. Béton inc.	Projet Lac à Raymon	1 278.32 \$
G.L.R.	Entretien réseau, Aliments, rencontre employé (5)	194.85 \$
Gauthier Transport	Frais de messagerie (2)	64.12 \$
Gaz Bar Alphonse Chamberland	Essence camion incendie (2)	141.70 \$
Ge Canada equipement finance GP	Location système téléphonique	150.22 \$
Groupe Conseil TDA	Projet eau usée	1 361.81 \$
Hydro Québec	Installation lumière de rues	325.08 \$
L.P. Tanguay	Entretien borne fontaine, achat chlore (2)	480.97 \$
La Bergeronnette inc.	Rencontre employé et conseil municipale	878.25 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	Projet Belvédère	5 643.75 \$
Le journal Haute Côte Nord	Publicité Commission scolaire de l'Estuaire (partenariat)	310.41 \$
Les Entreprises Carl Brassard inc.	Réaménagement patinoire (installation chauffage électrique)	1 429.36 \$
Louis Caron	Déneigement Lac Gobeil	150.00 \$
M.R.C. Haute Côte Nord	Droit de mutation, Transport bac vidange (2)	284.47 \$
Maltais Ouellet	Entretien tracteur	152.64 \$
Michel Lamontagne	Déplacement formation	33.12 \$
Municipalité de Tadoussac	Formation, préventionniste et déplacement, entretien équipement (5)	3 540.07 \$
Orizon mobile	Équipement incendie (4)	5 621.62 \$
Papeterie du Fleuve inc.	Fourniture de bureau	10.71 \$
Pascal Gaudreault	Déplacement formation, caserne et achat matériel	114.83 \$
Pétroles Paul Larouche inc.	Essence tracteur et chauffage édifice municipal (2)	2 292.54 \$
Pièces d'autos Deschênes enr.	Entretien rues, Entretien zambonie (2)	865.10 \$
Produits BCM Ltée	Projet Belvédère	928.65 \$
Produits Lépine	Entretien édifice municipal	225.75 \$
Publications CCH Ltée	Abonnement et imprimés	358.05 \$
Québec Municipal	Cotisation association	180.60 \$

Quincaillerie L.P. Lepage inc.	Entretien patinoire, décoration Noël, entretien souffleur (9)	473.54 \$	
S.R.V. (Construction)	Entretien patinoire, Rech. Eau souterraine, Entretien rues, Entretien réseau, Projet Belvédère (5)	3 020.82 \$	
Sébastien Larouche	Déplacement formation	18.72 \$	
Terrassement et Pavage S.L. inc.	Entretien rues, Lac à Raymond, Entretien patinoire (5)	3 244.48 \$	
Tommy Caron	Déplacement formation	18.72 \$	
Transport Imbeault	Entretien camion Ford (2)	105.82 \$	
Transport Larouche	Déneigement forage	225.75 \$	
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	
Vip Kenwooe	Entretien télécommunication décembre	170.11 \$	
TOTAL:		99 903.83 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2009-12			
Les Gens de mon pays	Billet pour tirage	40.00 \$	1993
Polyvalente des Berges	Commandite Francis Morel	25.00 \$	1994
Poste Canada	Poste et messagerie	121.91 \$	1996
Comité des pompiers	Rencontre Noël incendie	1 000.00 \$	1997
Transport Larouche	Contrat déneigement 2009-2010	11 714.67 \$	1998
Poste Canada	Frais messagerie	70.43 \$	1999
Gaétan Hovington	Vêtements	214.46 \$	2000
Lynda Tremblay	Entretien édifice municipal	93.53 \$	2040
Louise Gauthier	Achat fourniture de bureau et déplacement	83.84 \$	2041
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque et achat (3)	438.99 \$	2042
Lynda Tremblay	Achat rencontre de Noël	143.72 \$	2043
Commission des Loisirs	Concours de lumières	300.00 \$	2044
Johanne Maltais	Frais conciergerie	300.00 \$	2045
Bell Canada	Télécommunication bibliothèque	89.81 \$	Accès D
Bell Canada	Télécommunication incendie	118.04 \$	Accès D
Hydro Québec	Électricité Hangar aviation	146.42 \$	Accès D
Ministère du Revenu	Retenue à la source Provincial décembre	3 671.59 \$	Accès D
Ministère du Revenu	Retenue à la source novembre	5 013.43 \$	Accès D
Receveur Général	Retenue à la source Fédéral décembre	1 664.02 \$	Accès D
Receveur Général	Retenue à la source novembre	2 235.78 \$	Accès D
Superpass Petro-Canada	Essence camion (2)	116.60 \$	Accès D
Superpass Petro-Canada	Essence camion	137.00 \$	Accès D
Bell Canada	Télécommunication Édifice Municipal	270.68 \$	Auto
Bell Mobilité	Télécommunication pagette	33.70 \$	Auto
Bell Mobilité	Télécommunication pagette	188.23 \$	Auto
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	117.77 \$	Auto
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	154.48 \$	Auto
Bell Mobilité	Électricité Station chlorage	40.32 \$	Auto
Hydro Québec	Électricité station chlorage	146.91 \$	Auto
Hydro Québec	Électricité station pompage	226.56 \$	Auto
Hydro Québec	Électricité Garage incendie	399.26 \$	Auto
Hydro Québec	Électricité Aréna	791.50 \$	Auto
Hydro Québec	Électricité Édifice Municipal	1 281.31 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		31 389.96 \$	
TOTAL:		131 293.79 \$	

Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

Correspondance et informations

10-01-0574 Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec – appui des démarches entreprises par la

**FTVCAQ en lien avec l'avis de consultation de
radiodiffusion CRTC-2009-661**

CONSIDÉRANT QUE notre télévision communautaire autonome est solidement implantée dans le milieu; qu'elle joue un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans la région; qu'elle participe au développement à la fois social, culturel et économique de notre milieu.

CONSIDÉRANT QUE le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local; qu'il est le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu, le plus près d'eux et sur lequel ils possèdent une maîtrise de la gestion.

CONSIDÉRANT l'importance du maintien de l'élément communautaire et de notre télévision communautaire autonome.

CONSIDÉRANT l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information locale, il est essentiel que notre population conserve l'accessibilité aux ondes pour les informations locales dans le respect de ses différences locales.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie fermement les démarches entreprises par la Fédération (Fédération des télévisions communautaires autonome du Québec) en lien avec l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009661.

Correspondance et informations (suite)

— Projet FÉÉES :

M. Bernard Lefebvre, initiateur du projet FÉÉES, est invité à donner un bref exposé sur l'évolution du projet et poursuit en donnant une explication de l'acronyme FÉÉES comme suit :

F pour fonctionnel,
É pour économie,
É pour éthique,
E pour efficace,
S pour savoir.

10-01-0575 Demandes de commandites ou d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE verser une contribution financière aux organismes suivants :

- a) 1 400, \$ à l'Association du Hockey mineur des Escoumins pour aider les parents à défrayer les frais d'inscription pour 2009-2010,

b) 1 000, \$ au Club Plein Air le Morillon pour l'entretien du réseau des sentiers de ski de randonnée.

10-01-0576 Renouvellement du contrat de location du photocopieur

ATTENDU QUE le contrat de location du photocopieur actuel arrive à échéance en mars 2010;

ATTENDU QUE la directrice a reçu une proposition de l'entreprise Équipement GMM pour un nouvel équipement plus performant et plus économique, sans devoir payer le dernier trimestre du 28 décembre 2009 au 28 mars 2010 de 900, \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la proposition présentée par l'entreprise Équipement GMM pour renouveler le contrat de location pour un nouveau photocopieur Canon image Runner Advance 5030 pour 5 ans à raison de 304, \$ plus taxes/mois.

10-01-0577 CAUREQ – financement du service 9-1-1

ATTENDU QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec, ci-après désigné le « CAUREQ », est un organisme à but non lucratif (OBNL), dont les administrateurs sont majoritairement des élus municipaux nommés par ses municipalités membres;

ATTENDU QUE le CAUREQ assure actuellement la réponse des appels 9-1-1 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord;

ATTENDU QU'une nouvelle taxe municipale pour le 9-1-1 est en vigueur depuis le 1er décembre 2009, qu'elle remplace la méthode de tarification antérieure et qu'elle permet une perception auprès de tous les fournisseurs de services téléphoniques;

ATTENDU QUE cette taxe municipale permet le financement adéquat des centres d'urgence 9-1-1 afin de faire face aux nouvelles technologies, aux nouvelles exigences des fournisseurs de services téléphoniques (téléphonie par fil ou sans-fil, incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) et aux nouvelles normes auxquelles les centres d'urgence 9-1-1 seront soumis, et ce, à compter de l'année 2010;

ATTENDU QUE cette taxe municipale sert à financer les centres d'urgence 9-1-1 qui ont pour tâche de répondre aux appels des personnes en détresse et de déclencher l'intervention des services d'urgence appropriés (police, pompiers, ambulance, etc.);

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a respecté son engagement de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique par filou sans-fil, incluant la téléphonie par Internet, contribuent désormais au financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la nouvelle taxe municipale a été mise en place pour des raisons d'équité et d'amélioration de la qualité du service 9-1-1 au Québec;

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec est l'organisme à but non lucratif désigné pour recevoir le produit de la taxe municipale pour le 9-1-1 et le répartir, selon les règles qu'elle déterminera, entre les municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE le CAUREQ demande à ses municipalités membres de faire adopter par leur conseil municipal respectif un projet de résolution autorisant l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser directement au CAUREQ les sommes attribuables au financement du service 9-1-1;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la « municipalité » informe l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec que le CAUREQ agira à titre de service centralisé d'appels d'urgence (SCAU);

QUE la « municipalité » autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à transférer les sommes attribuables au 9-1-1 qui lui sont dues directement au CAUREQ.

VARIA :

- Mention de la directrice générale en réponse à la question posée par Mme Julie Dubois lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 au sujet du transfert des crédits budgétaires.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

10-01-0578 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h39.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière